|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-15)Genève, 2-27 novembre 2015** |  |
| **UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS** |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Addendum 26 auDocument 25-F** |
|  | **10 septembre 2015** |
|  | **Original: arabe** |
|  |
| Propositions communes des Etats arabes |
| propositions pour les travaux de la conférence |
|  |
| Point GFT(PP-14) de l'ordre du jour |

Résolution 185 (Busan, 2014) Suivi des vols à l'échelle mondiale pour l'aviation civile - La Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (Busan, 2014), décide de charger la CMR-15, conformément au numéro 119 de la Convention de l'UIT, d'inscrire, d'urgence, à son ordre du jour la question du suivi des vols à l'échelle mondiale, y compris, s'il y a lieu et conformément aux pratiques suivies par l'UIT, divers aspects de cette question, compte tenu des études de l'UIT-R,

Introduction

La Conférence de plénipotentiaires de 2014 de l'UIT (PP-14) a chargé la CMR-15, conformément au numéro 119 de la Convention de l'UIT, «d'inscrire d'urgence, à son ordre du jour, la question du suivi des vols à l'échelle mondiale, y compris, s'il y a lieu et conformément aux pratiques suivies par l'UIT, divers aspects de cette question, compte tenu des études de l'UIT-R».

Les administrations des Etats arabes ont soumis un projet de nouvelle Résolution [ARB-2] à la Conférence de Busan, affirmant:

• qu'il est important d'étudier ce sujet, en lui accordant la priorité absolue, et d'examiner les bandes de fréquences attribuées actuellement aux services aéronautiques concernant cette question ainsi que les autres besoins éventuels;

• que la détermination et le suivi de la trajectoire des vols des aéronefs civils contribueront directement à l'amélioration des pratiques et des systèmes en matière de sécurité ainsi que de sûreté aérienne, ce qui pourrait permettre de réduire le nombre d'accidents d'avion;

• que la mise en œuvre d'un système évolué de suivi de la trajectoire des vols des aéronefs civils par satellite contribuera à améliorer les moyens permettant de déterminer en permanence et avec une très grande précision la position des aéronefs.

Les Groupes de travail 4C et 5B ont réalisé des études portant sur deux systèmes à satellites susceptibles de contribuer à la réalisation et au développement du système de suivi des vols à l'échelle mondiale pour l'aviation civile. Ces systèmes sont les suivants:

• Surveillance dépendante automatique en mode contrat (ADS‑C)

• Surveillance automatique dépendante en mode diffusion (ADS‑B)

Selon les résultats des études portant sur les systèmes ADS-C, l'adoption de mesures réglementaires par la CMR-15 concernant ces systèmes n'est pas nécessaire.

En ce qui concerne les systèmes ADS-B, l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) a indiqué qu'il était nécessaire de leur attribuer des fréquences pour soutenir le développement de leur liaison de Terre afin d'intégrer le service par satellite, compte tenu des améliorations de prestations très importantes qui pourront être fournies dans des régions très isolées et reculées des océans, ainsi qu'au pôle Nord et au pôle Sud, et afin de permettre à l'OACI de formuler des spécifications et des normes recommandées pour le fonctionnement futur de ce service. L'OACI a présenté sa position officielle en juillet 2015, demandant l'attribution de la bande de fréquences 1 087,7-1 092,3 MHz au SMA(R)S.

Il est intéressant d'observer que le Groupe de travail 5B a conclu qu'il n'existait aucun risque de causer des brouillages préjudiciables aux services actuels fonctionnant dans les mêmes bandes lors de la retransmission des signaux provenant d'un aéronef à une station spatiale par le nouveau système. Par ailleurs, les études techniques qui ont été réalisées montrent que l'intensité des brouillages susceptibles d'être causés se situe dans les limites inférieures et ne représentent donc aucun danger.

Proposition

 ARB/25A26/1

Les administrations des Etats arabes sont favorables à l'examen des solutions envisageables pour répondre aux besoins des systèmes de suivi des vols à l'échelle mondiale pour l'aviation civile au sein du service mobile aéronautique par satellite, y compris de la possibilité d'identifier une bande de fréquences appropriée pour ces systèmes.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_